

## 1 – Un jugement sans surprise

L'association Avenir Haute Durance s'afflige de la décision du conseil d'Etat, malheureusement attendue. Cette décision s'impose à la ligne legaliste que l'association a toujours voulu suivre. De l'enquête publique aux jugements à retardement en passant par l'utilisation de moyens publicitaires et militaires disproportionnés, tout concourt d'une part à détourner la contestation légale vers des formes de luttes de terrain, et d'autre part à délégitimer le projet.

## 2 – La justice & le conseil d'Etat

Entendre au bout de trois ans d'attente, un rapporteur public fustiger le projet d'enfouissement des lignes sans avoir compris que le tracé enfoui réclamé se situait en fond de vallée et non pas en lieu et place des lignes aériennes, ce n'est pas faire honneur à sa fonction.

Les autorisations validant les lignes électriques THT sont signées de la main d'un ministre. Sachant que les présidents de la République interviennent dans la nomination de membres du conseil d'Etat, et que les fonctionnaires y sont recrutés à la sortie de l'ENA, quid de l'indépendance de ce Conseil vis à vis des cercles politiques ?

## 3 – Les institutions françaises

Ainsi on peut s'interroger sur l'indépendance de la justice en France, trop proche des instances gouvernementales, elles-mêmes noyautées par les grandes entreprises ?

A l'image du fonctionnement de l'Etat, où les hauts fonctionnaires font tous leurs armes à l'ENA ou à Polytechnique, puis passent d'entreprise en entreprise et d'entreprise en cabinets de ministres.

A ce jeu-là, EDF est partout. Ainsi quand les associations ont demandé à rencontrer François Hollande pour lui exposer leurs doléances, son conseiller chargé de l'Energie, qui devait conduire l'entretien, était un ancien d'EDF. Le rendez-vous a été repoussé deux fois, et n'a finalement jamais eu lieu.

Quand nous avons rencontré Ségolène Royal, à Vallouise et à Paris, ce n'est pas elle qui s'exprimait mais les conseillers qui l'entouraient, et qui rabâchaient à la virgule près le discours de RTE...

Quand nous avons déposé un recours suspensif pour faire arrêter les travaux en septembre 2016, un seul et unique juge a rendu son verdict, négatif : Pierre Collin. Nommé par Nicolas Sarkozy, il avait travaillé plusieurs années pour Michel Sapin, ministre des Finances (donc collègue de Ségolène Royal et Sylvia Pinel). Après sa défaite aux élections de 2017, ce même Michel Sapin vient d'ailleurs de réintégrer... son poste au Conseil d'Etat ! La boucle est bouclée...

Quand les personnes qui vous jugent sont « les mêmes » que celles dont vous contestez les décisions, la République et la démocratie française ont du mouron à se faire...

## 4 – La démocratie à la française

A propos de démocratie, quelques chiffres :

- Avenir Haute Durance est l'une des plus grandes associations des Hautes-Alpes : **2500 membres adhérents sur 6 ans.**

- Consultation publique de la mairie de Chorges (alors favorable au projet), décembre 2011 : **92,3 % des votants opposés au projet en aérien.**

- Enquête publique de juillet 2014 : **98 % des 2161 contributions opposées au projet en aérien.**

Au cours de ces 6 dernières années, qui a vu **une** manifestation ou **une** conférence publique favorable au projet de RTE ? Celles organisées par AHD ou les collectifs NO THT ont rassemblées **400 personnes (Gap), 600 personnes (Réallon) et 800 personnes (L'Argentière).**

A part quelques-uns, qui sont monté au créneau, où étaient nos élus des chambres consulaires ou des collectivités territoriales ?

En Savoie et dans le Nord, ce sont les élus qui se sont bougés pour faire abandonner les projets de lignes aériennes. Dans les Pyrénées, le président du collectif local était... le président du BTP de l'Ariège ! Il avait bien compris où était l'intérêt de sa profession. Dans le Verdon, le Parc régional s'était engagé en justice contre le projet de lignes THT. Où étaient les responsables de notre Parc national quand nous avons besoin de tout leur poids ?

## 5 – L’avenir des lignes THT

Et maintenant ?

Ironiquement, les justifications qui ont permis à RTE de justifier son projet entre 2009 et 2011 sont désormais toutes caduques, alors même que les lignes ne seront mises en service... qu’en 2020 !

- Depuis le début, RTE affirme que ce projet est sensé sécuriser l’alimentation en électricité du nord des Hautes-Alpes. Or la ligne située en vallée, entre la Savoie et le barrage de Serre-Ponçon, sera remplacée par deux lignes, côte à côte et en altitude, se terminant en cul-de-sac à Briançon.

Auparavant, le courant pouvait continuer à arriver par le nord et par le sud en cas de coupure (à Embrun, par exemple). Désormais, avec cette même coupure à Embrun (incendie, éboulement, avalanche), le Briançonnais et l’Argentiérois seront plongés dans le noir !

- Nous avons toujours contesté les chiffres avancés par RTE pour dimensionner son projet. Ils annonçaient en effet une **hausse de 38 %** de la consommation entre 2008 et 2020, et affirmaient que toute cette électricité était nécessaire pour le développement économique de notre tourisme. Hors, à l’été 2016 et pour la première fois, RTE a reconnu qu’au niveau national, la consommation d’ici 2021 allait non plus augmenter, mais probablement **baisser** légèrement, de manière structurelle, en raison notamment du réchauffement climatique, de l’amélioration de l’isolation des logements et des appareils électroménagers plus performants.

- Le troisième argument mis en avant par RTE pour justifier son projet, était le désenclavement du nord du département en lui apportant la fibre optique et l’internet haut-débit.

La fibre optique, présente en effet sur les pylônes, sert à surveiller les lignes. RTE affirmait pouvoir l’utiliser pour alimenter les villages en haut-débit, mais sans indiquer comment et à quel coût elle allait la redescendre jusqu’aux villages...

Le Conseil départemental, pourtant favorable au projet RTE, ne les a pas attendu puisque depuis quelques années il a fait installer la fibre optique ... en souterrain, sous les routes de La Batie-Neuve, Chorges, Prunières, Réallon, Puy-Sanières, etc.

- Quatrième argument clé de la rhétorique RTE : évacuer les énergies renouvelables produites dans les Hautes-Alpes.

Même si le Briançonnais s’approche (en été) de l’autosuffisance énergétique, le réseau actuel permettrait déjà d’évacuer le double du potentiel de production d’énergies renouvelables. Les deux nouvelles lignes à 225 000 volts sont donc parfaitement inutiles.

... D’autant plus qu’en pleine enquête publique, RTE a déclaré, pour améliorer son bilan environnemental, enfouir la ligne à 63 000 volts entre le barrage de Serre-Ponçon et Embrun. Or, cette ligne utilise une trajectoire bien plus directe et c’est probablement par là que circulera la totalité du courant électrique : les deux lignes à 225 000 volts ne serviront plus à rien si ce n’est... assurer la sécurité en cas de panne sur la 63 000 ! Panne qui n’arrivera « jamais » puisqu’elle sera enfouie.

Notons au passage l’ironie de la situation : RTE rejetait nos propositions il y a cinq ans en affirmant qu’elles n’étaient pas réalisables techniquement. **Aujourd’hui ils étudient la possibilité d’enfouir ou d’immerger dans le lac cette ligne, exactement comme nous le proposons il y a 4 ans !!**

## 6 - L’avenir d’AHD

Avenir Haute Durance déposera ces jours-ci une **plainte** concernant les 442 manquements relevés l’an dernier lors des chantiers.

Elle réfléchit d’ores et déjà à attaquer devant les tribunaux pour « **autorisation obtenue par fraude** ».

Son assemblée générale se tiendra courant novembre, ses membres définiront alors les orientations futures de l’association.

Les statuts d’AHD prévoient en effet qu’elle « lutte contre les pollutions et nuisances générées par tous projets d’équipements pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé des individus et des milieux (...), qu’elle promeut la protection des sites, paysages et du cadre de vie, (...) et agit pour la sauvegarde des intérêts de la population ». Enfin, elle « agit pour une politique de sobriété

énergétique et d'innovation ».

Ainsi, elle pourra utiliser toute son influence pour préserver la qualité de vie des habitants du nord des Hautes-Alpes, et soutenir les projets vertueux. Elle soutiendra comme elle l'a déjà fait le développement des énergies renouvelables et les Territoires à Energies Positives ; il n'est plus pensable qu'en 2017, ce soient encore des technocrates parisiens qui décident des choix énergétiques des citoyens du 05.

Les lignes en construction sont prévues pour durer 80 ans. Il est inconcevable qu'en 2100 nos enfants et petits-enfants aient encore à en subir les nuisances. Il est de notre devoir pour tout faire pour qu'elles soient démontées le plus rapidement possible.

Des projets inutiles et destructeurs émergent régulièrement du cerveau de quelques « grands visionnaires ». Ce jour-là, Avenir Haute Durance se fera fort de réactiver ses réseaux et de s'y opposer à nouveau, pour défendre le patrimoine de ce territoire d'exception !

Avenir Haute Durance

Bp 16

05200 Embrun

[www.avenirhautedurance.com](http://www.avenirhautedurance.com)